



Salaires et solde tout compte impayés apres un licenciement

Par **hj88**, le **24/10/2013** à **08:26**

Bonjour ,

J ai eu un licenciement a l amiable datant au 19 septembre 2013 et je n ai pas eu le salaire aout et septembre ainsi que le versement de mon solde tout compte

J ai reçu mes papiers d assedic attestation .. 1 mois apres la date

La boite est en redressement judiciaire depuis le 10 septembre 2013 et depuis plus de nouvelles a part des promesse de mon ancien patron qui biensur ne tient pas

Ma banque (bien sympa) m accorde un gros decouvert

Quel recours ai je droit en quel delais ?

merci a vs pour votre reponse

Par **P.M.**, le **24/10/2013** à **10:18**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas...

Il faudrait vous adresser directement au mandataire judiciaire qui a dû être nommé par le Tribunal de Commerce ou le Tribunal de Grande Instance, s'il s'agit d'une association...

Par **hj88**, le **24/10/2013** à **11:43**

bonjour pmtedforum

je viens de telephoner au mandataire et il doit demander a mon ex patron pour les salaires

sachant qu il est en retard (voir meme qu il oubliai de payer certain salarie) que je suis censé etre payé en cheque (il est interdit bancaire)qu il me payait en espee que puis je faire

contre lui ?

merci

Par **P.M.**, le **24/10/2013** à **11:52**

Il conviendrait déjà d'attendre la réponse du mandataire judiciaire qui lui devrait vous payer par chèque même si c'est suite à un dossier déposé auprès de l'[AGS](#)...